



### **CEREMONIE DU 14 JUILLET**

A l'occasion de la Fête Nationale, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal invitent l'ensemble de la population, les enfants des écoles, les Présidents de Clubs et Associations, ainsi que le corps des Sapeurs-Pompiers au dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts :

- **dimanche 14 juillet.**

Le rassemblement du cortège est prévu à 11h – Place de la Mairie.

Après le défilé, Monsieur le Maire remettra diverses récompenses à la salle des fêtes.

Un apéritif clôturera cette manifestation.

### **DECHETERIES**

Les déchèteries de THUIR et de TROUILLAS seront fermées toute la journée le **dimanche 14 juillet**

### **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Le ramassage des encombrants aura lieu le **mardi 16 juillet.**

Inscription en Mairie, au plus tard, **le vendredi 12 juillet avant 12h.**

### **RAMASSAGE DES CONTAINERS**

#### **Spécificité bac jaune :**

Il est conseillé d'optimiser le volume du récipient en pliant, en écrasant légèrement ou en déchirant les produits. Les gros cartons de type appareils ménagers ou autres doivent être amenés directement en déchèterie

Dans le cas où le contenu des bacs individuels n'est visiblement pas conforme à la définition des ordures ménagères et des déchets recyclables, les containers ne seront pas pris en charge par le service de collecte. Tous déchets (cartons, journaux, etc ...) déposés hors des containers ne seront pas collectés.

La Communauté de Communes des Aspres se réserve le droit de ne pas les vider tant que les déchets ne seront pas conformes.

### **ASSOCIATION FA SI LA LIRE**

#### ➤ **CINEMA D'ETE**

Une séance de cinéma est prévue le **mardi 16 juillet** à 21h dans la cour de l'ancienne école maternelle avec à l'affiche « Toy Story 4 ». Tarif unique : 3€

*« Woody a toujours privilégié la joie et le bien-être de ses jeunes propriétaires – Andy puis Bonnie – et de ses compagnons, n'hésitant pas à prendre tous les risques pour eux, aussi inconsidérés soient-ils. L'arrivée de Forky un nouveau jouet qui ne veut pas en être un dans la chambre de Bonnie met toute la petite bande en émoi. C'est le début d'une grande aventure et d'un extraordinaire voyage pour Woody et ses amis. Le cowboy va découvrir à quel point le monde peut être vaste pour un jouet... »*

#### ➤ **TOURNEE D'ETE DU CAMION DES HISTOIRES**

Il vous attendra au boulodrome municipal le **vendredi 26 juillet** de 10h à 12h où vous pourrez partager un moment de lecture entre grands et petits.

La participation est libre, gratuite et sans inscription.

### **FEUX DE LA SAINT JEAN**

La traditionnelle soirée des feux de la Saint Jean a permis de récolter 1 100 € qui ont été redistribués aux deux écoles.

Vins, fruits, légumes et un large choix de pâtisseries étaient offerts gracieusement par les producteurs et parents d'élèves : un grand merci à tous pour leur contribution et leur participation à cette soirée dans la convivialité et la fraternité.

## **CALAMITES AGRICOLES**

En raison de l'échaudage du 28 juin 2019, plusieurs parcelles ont subi des brûlures solaires. Afin de faciliter la mise en oeuvre de procédures de soutien, les agriculteurs concernés doivent remplir un imprimé à retirer en Mairie et à **le retourner avant le mercredi 17 juillet.**

## **PLU**

**Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté en date du 5 juin 2019, une modification simplifiée du PLU a été prescrite. Cette procédure a pour objet :

- de rendre possible le changement de destination de l'habitation située dans le bois du Mas Deu,
- d'assouplir les règles de construction des annexes des habitations (abris de jardin, vérandas, garages ...) dans les zones urbanisées,
- de supprimer deux emplacements réservés ; les aménagements prévus ayant été réalisés (parking du centre, groupe scolaire).

Les pièces du projet seront mises à disposition du public au secrétariat de Mairie du **lundi 22 juillet au vendredi 23 août 2019**, aux jours et horaires habituels d'ouverture (du lundi au vendredi : 8h-12h/14h-17h).

Un registre sera ouvert afin de consigner les observations, remarques et suggestions.

## **PREVENTION DES INCENDIES/OBLIGATION DE DEBROUSSAILLAGE**

Par arrêté préfectoral permanent n°201905-0001 du 15 avril 2019 relatif aux mesures de débroussaillage obligatoire dans le cadre de la prévention des incendies, il est rappelé aux propriétaires des maisons d'habitation ou de terrains, situés en zone à risques, qu'ils ont obligation de débroussailler et d'éliminer toute la végétation herbacée qui a pu se développer ces derniers temps. En cas de non-respect de cette prescription, leur responsabilité sera engagée pour non entretien en cas d'incendie.

Pour connaître toutes les informations utiles dans ce domaine :

[www.prevention-incendie66.com](http://www.prevention-incendie66.com)

## **RESTRICTIONS D'EAU**

Par arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2019182-0001 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Préfet des P.O. a prolongé jusqu'au **31 août** les mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines.

Vous pouvez consulter cet arrêté en Mairie, sur le site de la commune ou sur le site internet :

[www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

Ces mesures pourront être prorogées, renforcées ou annulées par arrêté préfectoral en fonction de l'évolution de la situation météorologique et du niveau piézométrique de la nappe aquifère.

## **PLAN CANICULE**

Comme chaque année, à l'initiative du Centre Communal d'Action Sociale, un registre nominatif concernant les personnes isolées (*âgées, en situation de handicap ou malades*) de la commune est mis en place. **Les administrés souhaitant y figurer sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie ou au 04.68.53.06.17.**

D'autre part, une plate-forme téléphonique nationale « Canicule info service » est mise en place au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En cette période de forte chaleur, il est recommandé :

- d'éviter de sortir de 12h à 16h ;
- de boire beaucoup d'eau pour ne pas se déshydrater,
- de laisser les volets fermés pour garder un peu de fraîcheur.

Ces recommandations s'adressent à toute la population.

Lors de ces derniers jours de très grosse chaleur, des adjoints se sont mis en contact avec les personnes âgées les plus vulnérables et isolées. Une salle climatisée située à l'ancien cabinet médical était mise à disposition les 28 et 29 juin.

## **RECENSEMENT MILITAIRE/JOURNEE PREPARATION A LA DEFENSE**

Bientôt 16 ans, pensez au recensement – c'est obligatoire.

Tout jeune garçon ou fille, de nationalité française, doit se faire recenser auprès de sa mairie entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit son anniversaire. Il est nécessaire de se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité pour accomplir cette démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement, remise à la suite du recensement, est exigée pour se présenter à tout examen soumis au contrôle de l'autorité publique en attendant l'obtention du certificat de participation à la JDC.

Une fois recensé, le jeune sera inscrit d'office sur les listes électorales et pourra s'inscrire, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP ...

**Important :** En cas de déménagement, il est indispensable de communiquer la nouvelle adresse afin de pouvoir recevoir la convocation à la JDC.

**Renseignements :** [support.partenaires@service-public.fr](mailto:support.partenaires@service-public.fr)

## **SQUARE DU TONKIN**

Dans le flash du mois de mars, votre avis a été sollicité sur le projet de réaménagement du square fermé au public depuis l'année dernière pour des raisons de sécurité.

Cette consultation n'a pas permis de dégager de façon significative un choix : 37 réponses seulement ont été réceptionnées en Mairie dont 18 bulletins favorables à la réalisation d'un parking et 19 favorables à la réalisation d'une aire de jeux.

En conséquence, le conseil municipal a été consulté à son tour lors de la séance du 27 juin dernier et s'est prononcé par vote pour l'aménagement d'une aire de stationnement, le souhait de répondre au déficit de places de parking sur la commune ayant été privilégié.

Les travaux d'un parking devraient débiter à la rentrée.

## **TRAVAUX SUR LA COMMUNE**

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a fait part des travaux de voirie programmés sur la commune sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Fermé des Aspres :

- la création d'un pluvial au lotissement La Colline (sentier de la Serre) en prévision d'une cession à titre onéreux aux riverains du Lotissement La Colline 1,
- le revêtement des allées de l'ancien cimetière (2ème tranche) afin de mettre un terme à la prolifération des herbes folles sans remettre en cause le label « Terre Saine » de la commune,
- le réaménagement du square du Tonkin en parking.

D'autres travaux seront programmés ultérieurement.

## **LOCATION SALLES COMMUNALES**

A plusieurs reprises, la location de la salle des fêtes par des particuliers a généré des nuisances sonores et des problèmes d'insalubrité dans la salle et ses abords.

**Rappel :** Une salle communale ne peut être louée **qu'à un habitant de la Commune** et ce **pour son propre compte**.

En aucun cas, elle ne peut être faite pour le compte d'un tiers (famille, ami, etc...) même si le pétitionnaire est invité à la soirée.

### **Rappel horaires :**

**Salle des fêtes :** Heure limite : 2h du matin pour des repas  
5h du matin pour un mariage

**Avec obligation de baisser la musique à 22h**

**Salle Canterrane :** Uniquement la journée – Heure limite : 20h

Dans tous les cas, avant chaque location de salle, une convention d'utilisation de locaux communaux est signée.

Pour plus d'informations se rapprocher du secrétariat de Mairie.

### **TAPAGE NOCTURNE**

Durant l'été, pour profiter un peu de la fraîcheur du soir, diverses réunions familiales ou amicales se font en extérieur.

Veillez au respect du voisinage. Il serait dommage qu'une fête soit ternie par une intervention de la gendarmerie pour verbaliser des atteintes à la tranquillité publique.

Les bruits de voisinage, de jour comme de nuit, sont tolérés tant qu'ils ne nuisent pas au repos des autres.

Ainsi, après 22h, tous les bruits venant des activités de loisirs (sonos, piscines, jeux de ballons...) doivent être modérés.

### **DEJECTIONS CANINES**

Malgré les interventions fréquentes des employés municipaux sur la voirie dans le centre du village, et la distribution gratuite de sacs plastiques en Mairie destinés aux déjections canines, certains propriétaires de chiens persistent dans leur comportement incivique.

Nous rappelons à ces personnes leur devoir au regard des usagers des trottoirs et de la salubrité des espaces publics.

D'autre part, les chemins en bordure des jardins ou de la Canterrane ne sont pas un dépotoir pour déjections canines. Ni les riverains, ni les piétons n'ont à supporter ces désagréments. Les propriétaires ne prenant pas soin de récupérer les crottes sont invités à privilégier la rivière située à proximité, pour la promenade de leurs animaux.

Pour info : Un CANISITE, espace canin d'hygiène urbain, au parking du centre, ainsi que des bornes de propreté canine (parking du centre, cimetière des pins et rue du Millepertuis à la Colline) sont mis à votre disposition afin d'essayer de centraliser les déjections canines.

Trois autres bornes seront installées ultérieurement dans le village.

### **B.A.F.A. – (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)**

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux organise une session de formation B.A.F.A. approfondissement en externat du **19 au 24 août** au Foyer rural de Ponteilla-Nyls.

Tarif à partir de 28,53€

Renseignements : 04.68.35.00.65 / 06.87.62.32.81 ou [foyers.ruraux66@gmail.com](mailto:foyers.ruraux66@gmail.com)

[www.fdf66.com](http://www.fdf66.com)

### **REFECTION DE L'EGLISE**

Pendant les travaux de réfection de l'église (extérieur et intérieur) les offices religieux (messes) seront « exceptionnellement » célébrés à la salle Canterrane. Pour tous les autres offices (mariage, baptême, obsèques) se rapprocher des bénévoles de la paroisse :

Mme MERINO – 04.68.53.58.35 ou Mme SANAC – 04.68.53.47.30

### **BOULANGERIE-PATISSERIE « LA CALINE »**

Le boulanger informe son aimable clientèle que son magasin sera exceptionnellement fermé le **mardi 16 juillet** et vous remercie pour votre compréhension.

### **INFORMATION DU SOUVENIR FRANCAIS**

Le Comité du Souvenir Français de Trouillas propose pour la rentrée de septembre à des jeunes gens et jeunes filles de 9 à 18 ans, de s'impliquer dans une association à vocation patriotique. En intégrant la Section Pierre Bayle des Jeunes Porte-Drapeau, ces jeunes formés par leurs aînés, participeront sous l'égide du Souvenir Français, aux hommages rendus aux soldats morts pour la France à travers les époques et les différents conflits, mais aussi à des sorties de groupe sur des lieux de Mémoire. Ils assurent ainsi « la relève » de nos Aînés en intégrant la grande famille des Porte-drapeaux dans laquelle il n'y a « pas de jeunes, pas de vieux », mais des Aînés et des Cadets. Ils représentent et portent les valeurs de la France et de la République.

Tous ceux qui souhaitent « porter les couleurs » de la France ou apprendre, qui jouent d'un instrument : clairon, tambour, alors rejoignez la Section Pierre Bayle.

Contact : M. MERLE Bernard – Président du Comité – Tél. : 06.06.66.93.85